



CADRE D'INTERVENTION FORMAT INNOVATION

Contexte

L'Etat et la Région Hauts-de-France au travers de la signature du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences, appuyés par les partenaires sociaux, ont souhaité renforcer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi. Cet engagement se traduit par un quasi doublement des places de formation pour ces publics. Si la réponse quantitative est plus que nécessaire lorsque l'on regarde le faible taux d'accès des publics à la formation, la nature et les typologies de publics visés rendent obligatoire la recherche de nouveaux modèles de parcours d'insertion.

Attendus généraux

Pour ce faire, cette nouvelle version du Programme Format Innovation a pour finalité de favoriser l'émergence de nouveaux modèles et pratiques de formation/insertion. Sont concernées par ce cadre l'ensemble des démarches qui permettraient aux publics bénéficiaires de pouvoir s'engager avec succès dans des parcours vers l'emploi. Cette volonté s'appuie sur les constats que trop de publics éloignés de l'emploi ne trouvent pas les organisations, accompagnements, situations d'apprentissage propres à favoriser un engagement durable dans leur parcours vers l'emploi.

Ce cadre s'adresse donc à l'ensemble des acteurs qui, à un titre ou à un autre, ont une responsabilité dans la conduite de leur action au profit de l'insertion de demandeurs d'emploi : entreprises, groupements d'entreprises, acteurs de l'accompagnement, acteurs de l'insertion et de la formation.

Par ce cadre, l'ensemble de ces acteurs sont invités à concevoir des modèles alternatifs aux modèles traditionnels ou historiques qui, pour certaines catégories de publics font encore leurs preuves mais qui, pour une part grandissante, ne permettent pas ou plus de répondre à leurs besoins.

Les leviers propices à l'insertion peuvent être de natures différentes et leurs modalités renouvelées à rechercher à toutes les étapes du parcours vers l'emploi. Cinq dimensions sont relevées dans le présent cadre :

- Favoriser l'engagement actif et éclairé dans un parcours d'insertion (champs d'innovation : orientation – accompagnement – pertinence de l'information/conseil – mise en appétence, parcours sans couture)
- Favoriser une implication effective en formation (champs d'innovation : pratiques et situations pédagogiques),
- Accompagner l'évolution des compétences attendues sur le marché du travail (champs d'innovation : référentiels de formation, nouveaux métiers, softskills, situations professionnelles réelles, démarches in situ)
- Favoriser la mise à l'emploi par la formation en situation professionnelle (champs d'innovation : FEST, alternance intégrative, partenariats acteurs de l'insertion - formation/acteurs économiques)
- Dans une dimension transversale, favoriser l'utilisation des potentialités du numérique dans la conduite des parcours d'insertion vers l'emploi.

Les expérimentations peuvent passer par des phases tests permettant d'établir ou non l'intérêt d'un élargissement de l'expérimentation à d'autres échelles et de déterminer les conditions de son déploiement.

L'objet de ce programme Format Innovation est donc de permettre aux acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi d'expérimenter, en grandeur nature (c'est-à-dire auprès de publics) des projets alternatifs en facilitant la mise en œuvre d'expérimentations qui apportent des solutions concrètes aux besoins d'insertion et de formation des publics éloignés de l'emploi.

Par cette intervention, la Région Hauts-de-France souhaite accompagner la transformation progressive des systèmes d'accès à la formation et à l'emploi en permettant à tous les acteurs concernés de contribuer à l'amélioration des parcours d'accès à l'emploi. Cette intervention est fondée sur la conviction que l'innovation émerge des acteurs et des territoires et que ceux-ci, par leurs propositions, contribuent au bien commun.

C'est pourquoi la Région inscrit cette intervention dans une perspective de mutualisation des démarches et enseignements des expérimentations entre porteurs de projets.

- Participation à des rencontres en vue de croiser les expérimentations et leurs conclusions
- Participation aux travaux dans le cadre de la démarche régionale d'innovation à travers le Laboratoire d'innovation en Formation
- Participation aux démarches de valorisation et diffusion des expérimentations

Eligibilité des projets (tous porteurs publics et privés)

- Projet répondant à un dysfonctionnement et/ou une difficulté et/ou un échec dans les pratiques d'insertion vers l'emploi durable
- Projet dont les contenus présentent une réelle plus – value au regard des dispositifs/outils/pratiques existant.
- Projets intégrant une démarche d'expérimentation auprès des publics.
- Projets faisant l'objet d'une évaluation des critères de la plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

Nb : compléments apportés en fin de cadre.

A fins d'illustrations

Sont précisées ci-dessous les entrées possibles en réponse à ce cadre, sans caractère limitatif.

Favoriser un engagement actif et éclairé dans un parcours d'insertion

Les personnes au chômage rencontrent, pour suivre des formations ou même pour en formuler le projet, des obstacles qui leur sont spécifiques : le sentiment de n'avoir pas le niveau suffisant, le fait de ne pas trouver de formation qui convienne, l'éloignement du centre de formation, le manque de soutien dans la démarche, l'absence de visibilité sur les métiers... D'autres facteurs peuvent renforcer ces constats dans des logiques d'auto exclusion : ceux notamment liés à l'âge, à l'état de santé, à l'appartenance aux territoires ruraux, à la distance culturelle à la formation.

Par ailleurs, de nombreux acteurs interviennent dans les parcours d'insertion. Ces acteurs travaillent en proximité (zone d'emploi, villes, quartiers...) et agissent en raison de leurs champs de compétences, orientations et systèmes de contraintes. L'enjeu est de permettre de rassembler les compétences et énergies au service des parcours d'insertion dans une approche collaborative entre des professionnels issus des différents maillons de la chaîne emploi formation.

Aussi, des projets innovants proposant (à titre d'exemple) des

- Expérimentations de nouvelles modalités de conseil en orientation, en formation et en évolution professionnelle, de découverte des métiers qui recrutent
- Expérimentations de solutions alternatives pour la mobilité des publics, notamment en milieu rural
- Expérimentations de nouvelles collaborations et articulations entre dispositifs
- Expérimentations de solutions alternatives pour le sourcing des publics
- Mise en œuvre de démarches pédagogiques s'appuyant sur une analyse des besoins en formation de publics spécifiques

Permettraient de lever une partie des obstacles à l'engagement dans un parcours d'insertion et rendre aux parcours d'insertion davantage d'efficacité et de fluidité. C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

Favoriser une implication effective en formation

En centre de formation ou dans les situations professionnelles les situations pédagogiques reposent encore souvent sur des modes d'acquisition des savoirs et des compétences de type transmissif.

Le poids du modèle scolaire détermine encore largement les pratiques formatives mais également les rapports à la formation de la part des demandeurs d'emploi.

Les pédagogies actives, participatives, interactives placent les personnes en formation dans des contextes différents, producteurs de sens et responsabilisant.

Aussi, des projets innovants proposant (à titre d'exemple)

- Des organisations pédagogiques renouvelées,
- Initiant des « communautés apprenantes »,
- S'appuyant sur les principes de contribution active de stagiaires et collectifs de stagiaires
- Permettant un rôle actif dans la conduite même du dispositif de formation – contenu et organisation
- Des approches de codesign pour la construction des compétences
- L'organisation d'espaces communs en tiers lieux propices aux croisements de compétences....

Permettraient de conforter l'engagement réel et durable en formation. C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement.

Accompagner l'évolution des compétences attendues sur le marché du travail

Les métiers et organisations du travail évoluent et appellent des compétences nouvelles. Les actifs sont confrontés à des nécessités de mobilités professionnelles - changement de métier, plus ou moins proche du métier d'origine. Des compétences transversales¹ sont attendues en plus des compétences techniques et spécifiques à chaque métier, secteur ou fonction.

Aussi, des projets innovants portant sur (à titre d'exemple)

- L'acquisition de techniques inter- métiers ou inter –sectorielles ou des compétences techniques communes à plusieurs métiers
- Des actions de formation nouvelles menant à de nouveaux métiers ou à des métiers en particulière évolution,
- L'émergence d'outils, d'approches ou de méthodes innovantes permettant d'identifier les softskills en situation professionnelle

Permettraient de faciliter les transitions professionnelles ainsi que l'adaptation en milieu professionnel. C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

Favoriser la mise à l'emploi par la formation en situation professionnelle

La portée formative de la formation en situation de travail s'est affinée au travers de la formation en alternance ou de la formation en situation de travail (FEST). En effet, parallèlement aux enjeux d'acquisition de la compétence se développent d'autres enjeux portant sur la réactivité, la communication, le travail d'équipe, les capacités d'initiatives, la réponse aux aléas, les articulations entre différentes fonctions... c'est-à-dire des enjeux de qualification. Les évolutions des cadres de la formation et les accélérations des changements au sein des organisations de travail, nous invitent donc à rapprocher la formation du travail et à explorer davantage l'entreprise en tant qu'entreprise apprenante ou contributrice des processus d'apprentissage.

Aussi, des projets innovants portant sur (à titre d'exemple)

- La mise en œuvre de situations formatives en situation de travail – AFEST associant l'ensemble des acteurs
- La mise en œuvre de situations formatives en alternance intégrative associant l'ensemble des acteurs

¹ **Compétences transversales** : « **compétences génériques mobilisables dans diverses situations professionnelles** » comprenant à la fois des savoirs de base, savoirs généraux communs à certains métiers, des compétences techniques, des aptitudes comportementales, organisationnelles, relationnelles (caractéristiques des softskills ou compétences dites douces).

Permettraient une construction de compétences confrontées aux réalités professionnelles. C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

En thématique transversale, prendre en compte les potentialités du numérique

Les potentialités du numérique, des communications par le web, du développement des transmissions haut débit et de la démocratisation des outils multimédia pourraient ouvrir de larges opportunités dans le champ de la formation professionnelle et de l'insertion vers l'emploi. Elles pourraient en particulier favoriser l'accès à la formation professionnelle et, plus largement, aux démarches d'insertion vers l'emploi des demandeurs d'emploi par la suppression totale ou partielle des distances. Elles pourraient également permettre de diversifier et démultiplier une offre plus adaptable aux besoins individuels et de rénover les pratiques et supports de formation et d'accompagnement.

Or, ces nouvelles pratiques s'appuyant sur le numérique commencent à s'étendre mais les publics faiblement qualifiés en sont encore largement exclus en raison de l'autonomie et de la maîtrise des outils digitaux qu'elles requièrent.

Aussi, des projets innovants – prenant en compte ces publics - portant sur (à titre d'exemple)

- L'expérimentation de contenus d'apprentissage s'appuyant sur le numérique (tutoriels, vidéos, didacticiels, seriousgames, réalité virtuelle...)
- L'expérimentation de solutions numériques au service de la découverte de métiers
- L'expérimentation de solutions numériques au service du testing de gestes professionnels

Permettraient de vérifier l'intérêt de ces nouvelles technologies du numérique, C'est pourquoi les projets doivent intégrer une dimension évaluative permettant d'identifier les critères de leur plus – value et de leurs conditions de réussite et de déploiement

2 – MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION

2.1 - Types de porteur de projet

Le présent appel à projets vise :

- Tous les types d'acteurs, publics ou privés, dès lors que ces acteurs sont dotés d'une personnalité morale et que **leur capacité à atteindre, accompagner ou agir pour les publics cibles est avérée** notamment dans la construction de parcours vers l'emploi.
Une attention particulière sera portée aux **projets portés collectivement**.
- Les collectifs d'acteurs territoriaux se caractérisent par un regroupement volontariste d'acteurs sur un territoire porteur d'un projet qui a identifié son périmètre territorial (toutes les échelles du territoire infra régional sont donc envisageables) ainsi que sa problématique.

2.2 - Publics visés

2.2.1 – Publics éligibles dans le cadre du PACTE

Les actions attendues dans le cadre du programme « Format Innovation » doivent bénéficier **exclusivement aux publics les plus fragiles** constitués :

- Des jeunes NEET,
- Des demandeurs d'emploi **peu ou pas qualifiés de niveau infra 4** - nouvelle nomenclature (ou infra IV – ancienne nomenclature) ; à titre exceptionnel, le projet peut bénéficier à des personnes titulaires d'une certification de niveau IV dès lors qu'il peut attester que ce niveau ne permet pas de garantir une insertion dans le secteur considéré.
- Des personnes en situation de handicap,
- Des résidents de quartiers en politique de la ville,

- Des bénéficiaires du RSA,
- Des jeunes et demandeurs d'emploi vulnérables, en difficulté d'insertion professionnelle, nécessitant un accompagnement dans le développement des compétences.

2.2.2 – Publics éligibles hors PACTE

Les actions attendues dans le cadre du présent programme devront bénéficier aux demandeurs d'emploi de niveau 4 et supra, aux salariés précaires, aux jeunes en service civique, aux intermittents, et aux personnes détenues en milieu carcéral.

2.2.3 – Statut – couverture sociale et rémunération

Dans le cas où des actions de formation se déclinaient dans le cadre du présent programme, le statut de stagiaire de la formation professionnelle pourrait être ouvert.

En application du code du travail, et conformément aux décisions prises par la Région, les stagiaires de la formation professionnelle bénéficient donc de la couverture sociale « Accident du Travail et Maladie Professionnelle » et pourront également bénéficier le cas échéant d'une rémunération selon les conditions définies par la Région. Pour ce qui concerne les périodes d'application en entreprise, celles-ci peuvent également donner lieu, sous certaines conditions, à la prise en charge par la Région de frais de transport et hébergement.

Les conditions de sécurisation des parcours de formation des demandeurs d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage seront assurées par la Région.

2.3 – Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont constituées des coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre du projet concerné, dès lors que ces coûts sont dûment justifiés et concernent :

- **Les coûts liés à l'ingénierie**
- **Les coûts pédagogiques liés au projet mis en place**
- **Les coûts liés à la conduite du projet**
- **Les dépenses d'équipements**

Seules les dépenses d'équipement qui ont un lien direct avec la réalisation du projet et nécessaires à la réalisation du projet sont éligibles.

Sont considérées comme dépenses d'équipement toutes dépenses engagées dans une opération d'acquisition de matériel en vue d'une utilisation pour les actions du projet au Prorata Temporis.

Les biens d'équipement doivent être acquis aux prix habituellement acceptés sur le marché considéré. Les coûts d'aménagement sont exclus.

- **Les coûts liés à l'évaluation de l'expérimentation**

La prise en charge des dépenses y afférentes sera conditionnée à une prestation experte, externe et/ou interne.

Cette évaluation sera effectuée « **in itinere** » c'est-à-dire tout au long de l'expérimentation afin d'évaluer la cohérence et la pertinence des solutions proposées à la problématique initiale ; Elle sera également effectuée **a posteriori** afin de mesurer l'impact et les effets de l'expérimentation.

En outre, le porteur de projet et l'évaluateur s'engagent à répondre positivement aux sollicitations de la Région, selon des modalités définies par convention, concernant la transmission du bilan, de rapports d'évaluation mais aussi en matière de diffusion, de partage et de valorisation de l'expérimentation.

2.4 - Taux d'intervention et durée

Le taux d'intervention régionale ne peut excéder 70 % des dépenses éligibles.

Les porteurs de projets devront être en mesure de mobiliser d'autres types de financement (fonds propres, financements privés financements publics). Pour ce faire, la mobilisation d'une conférence financière autour du projet proposé est vivement recommandée.

Priorité sera accordée à des expérimentations ne dépassant pas une durée de 24 mois. En fonction de la nature des projets et des investissements engagés, des expérimentations nécessitant des déploiements progressifs pourront être étudiées.

3- ELIGIBILITE DES PROJETS

Les projets sont éligibles dès lors que le dossier de demande de subvention est complété en totalité, qu'ils **répondent aux attendus généraux énoncés dans le présent cadre et,**

- Qu'ils sont en cohérence avec les ambitions du CPRDFOP et/ou du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
- Qu'ils présentent une description étayée du diagnostic préalable à l'élaboration du projet
- Qu'ils présentent une description étayée du caractère innovant de la démarche et de sa plus- value potentielle
- Qu'ils présentent une description précise de l'opérationnalité du projet, de ses modalités d'évaluation, de déploiement, de communication et de diffusion
- Qu'ils présentent une description détaillée des partenariats
- Qu'ils présentent une description détaillée du calendrier et du phasage
- Que le budget, moyens techniques et humains soient cohérents avec la nature du projet.

En complément de ces conditions d'éligibilité pour tous les projets, des critères d'éligibilité sont précisés dans les situations suivantes :

- Pour les projets portant sur la dimension « favoriser la mise à l'emploi par la formation en situation professionnelle » : existence d'un partenariat entreprise formalisé et précisant les engagements dans le projet.
- Pour les projets présentés par un collectif d'acteurs : formalisation des engagements de chaque partenaire dans projet.
- Pour les projets portant sur l'émergence de nouveaux métiers, consultation de la branche et/ou d'un ensemble d'entreprises concernées par ces nouveaux métiers.

4 – DEPOT DES DOSSIERS

Ce cadre d'intervention est mobilisé par un appel à projets couvrant les années 2020 à 2023. Les projets seront examinés au fur et à mesure de leur dépôt et présentés aux élus jusqu'à concurrence des budgets engagés pour chaque année civile.

Le dossier de demande de subvention est mis en ligne sur le site de la Région au travers de la plateforme dématérialisée PAS et les demandes de subvention seront instruites relativement aux éléments attendus dans ce dossier.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Le service Ingénierie et Innovation de la Direction de la Formation Professionnelle se tient à votre disposition pour toute demande d'information ou d'échange préalable au dépôt de dossier.

Pour ce faire vous pouvez contacter Suzanna FUBIANI au 0374270366 ou à l'adresse formatinnovation@hautsdefrance.fr